

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2018/ 71

PLACER MINING ACT
and
QUARTZ MINING ACT

Pursuant to the *Placer Mining Act* and the *Quartz Mining Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 This Order amends Order-in-Council 2017/26 and the Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (the Kaska asserted traditional territory outside the Ross River Area) attached to that Order-in-Council.

2 Section 2 of Order-in-Council 2017/26 is repealed.

3 In section 3 of the Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (the Kaska asserted traditional territory outside the Ross River Area), the expression "April 30, 2018" is replaced with the expression "April 30, 2020".

Dated at Whitehorse, Yukon,
April 18

2018.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

YUKON

CANADA

DÉCRET 2018/71

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR
et
LOI SUR L'EXTRACTION DU
QUARTZ

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la *Loi sur l'extraction de l'or* et à la *Loi sur l'extraction du quartz*, décrète :

1 Le présent décret modifie le Décret 2017/26 ainsi que le Décret interdisant l'accès à certaines terres (territoire traditionnel revendiqué par les Kaska hors de la région de Ross River) paraissant en annexe de ce décret.

2 L'article 2 du Décret 2017/26 est abrogé.

3 À l'article 3 du Décret interdisant l'accès à certaines terres (territoire traditionnel revendiqué par les Kaska hors de la région de Ross River), l'expression « 30 avril 2018 » est remplacée par l'expression « 30 avril 2020 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 18 avril

2018.